

fait aller droit au but, au risque d'obtenir une de ces réponses courtes qui, sans être défavorables, peuvent être facilement interprétées dans un sens défavorable, Son Eminence réduisit son télégramme à quelques lignes, presque sans explications, et demanda carrément au Saint-Père de dire que les législateurs devraient surseoir.

10. Voici la teneur de ce télégramme, envoyé directement au Vatican, le 28 Avril.

"*Jesuitæ hujus Provinciæ postulante legem incorporationis contra quam plurimas graves objectiones ponunt octo Episcopi qui consulere volunt Sanctam Sedem. Postulo ut Summus Pontifex absque ulla mora declaret legislatores supersedere debere.*"

"Les Jésuites de cette province demandent une loi d'incorporation contre laquelle plusieurs graves objections sont posées par huit Evêques qui veulent consulter le Saint-Siège. Je demande que le Souverain Pontife déclare sans retard que les législateurs devraient surseoir."

11. Personne ne dira assurément que j'exagère en disant que ce télégramme était peu insidieux. Je dirai plus : il est impossible de le rendre plus dangereux, au point de vue de la position prise par Son Eminence. Mais Son Eminence voulait amener une réponse nette, étant décidée, comme toujours, à obéir, si le Saint-Siège blâmait son attitude.

12. J'avoue que, lorsque j'eus connaissance de la teneur du télégramme envoyé, j'eus peur, et l'on comprendra combien j'avais hâte de connaître la réponse qui avait été faite.

13. Voici cette réponse, envoyée par le Cardinal Simeoni, le 30 avril :

"*Pontifex non judicat opportunum cogere deputatos laicos. Eminentia Tua videat an tuo nomine possis inducere eos ad supersedendum.*"

"Le Pontife ne juge pas opportun de forcer les députés laïques. Que Votre Eminence essaie en son propre nom de les amener à surseoir."

14. Que signifie cette réponse ? Elle se compose de deux parties. La première, si elle était seule, pourrait prêter à ambiguité, mais elle se trouve parfaitement déterminée par la seconde.

15. Ce n'est pas contre l'opportunité du sursis que le Saint Père se prononce, puisqu'il conseille à Son Eminence d'user de son influence personnelle pour tâcher de l'obtenir.

16. Ce que le Saint Père ne juge pas opportun, c'est sa